

## Procès-verbal de l'assemblée CT SSDS

**Date : 19.08.2020**

**Lieu : Hotel al Ponte Wangen an der Aare**

**Heure: 14:00**

Présent(e)s: M. Rella (NW), J. Beeli (juges), Swen Rettich (SeR), A. Schiess (SO), R. von Niederhäusern (président de la SSDS), S. Nicole (GR Romand), C. Meier (BE-FR), B. Schmucki (SZ), I. Heller (Wy), Benoit Gertsch (Le), S. Studer (Va)

Excusés: A. Stern (Grison), P. Moulin (GRPR)

### **1. Bienvenue**

Marco Rella souhaite la bienvenue aux délégués technique.

### **2. L'acceptation du procès-verbal du 09.05.2020**

Les différents points sont passés en revue ; certains seront repris lors de cette assemblée ; le procès-verbal est accepté par la majorité des membres avec une opposition.

### **3. Des informations et des questions concernant la journée d'instructeurs à Bolken le 05.09.2020**

Beatrice rappelle encore une fois que les inscriptions passent par les présidents des Groupements régionaux. Les membres ne peuvent pas s'inscrire directement auprès de B. Schmucki.

Andi a reçu des inscriptions de membres qui n'ont pas encore suivis le cours d'aspirants. A cet égard, la question qui se pose maintenant est de savoir si les personnes en question peuvent quand même participer ou non. (Les cours d'aspirant ont lieu tous les 2 ans).

Le cours est essentiellement destiné aux formateurs.

Au final, la CT vote avec 5 voix contre 4 en faveur de l'ouverture des cours uniquement aux formateurs ce qui veut dire ceux qui ont déjà suivis le cours d'aspirant.

Andreas Schiess fournit des informations sur le contenu du cours : l'accent est mis sur la modération et la didactique / comment organiser une journée de formation / comment montrer et visualiser les exercices. Le processus n'a pas encore été planifié en détail – la réunion avec les deux modérateurs aura lieu vendredi prochain.

Vu de la situation actuelle, la question qui se pose : comment garder les distances nécessaires ? Les cours seront donnés selon les restrictions en vigueur. Si le nombre de participants est élevé, deux groupes peuvent être constitués et répartis sur deux demi-journées.

Marco souligne encore une fois que deux cours doivent être suivis en trois ans. En cas d'accident ou de maladie, où se trouve le seuil de tolérance pour annuler sa participation au cours ? Une fois sera acceptée même sans certificat médical mais si cela se répète, il faudra que la personne en question envoie un certificat médical.

Andreas Schiess rappelle une fois de plus l'importance des instructeurs bien instruits qui continuent à se former régulièrement. Pour ainsi être soutenu par la SSDS en cas de litige lors des entraînements.

### **4. Les instructeurs qui ne répondent plus aux critères demandés (quelles mesures ?)**

D'autres cours de formation continus sont également acceptés à condition que le sujet reste dans le domaine d'éducation de chiens, de moutons, dans l'éducation ou dans la formation des adultes. Ceux-ci ne doivent pas forcément se dérouler sous la direction de la SSDS pour être pris en compte. En cas de doute, il est recommandé de faire une demande auprès de la CT pour savoir si le cours sélectionné sera pris en compte ou pas.

Si un instructeur ne répond plus aux critères (cours de répétition), il sera retiré de la liste et devra refaire le cours pour aspirant.

## 5. CH Suisse 2020/CH d'Europe 2020 /CH du Monde 2021

### CS 2020

Le groupement régional suisse centrale reste positif pour la réalisation des Championnats Suisses et espère que le nombre de visiteurs ne sera pas limité. B. Schmucki s'interroge sur un concept de protection existant au sein de la SSDS (pas disponible). Un concept de protection bien adapté doit être mis en place (Application SwissCovid). Le GR Suisse Centrale se préparera aux mesures nécessaires : le diner le samedi uniquement avec environ 100 personnes (à plus petite échelle). L'inscription est obligatoire et le diner sera destiné aux participants.

La planification se poursuit : à cet égard la question de savoir si une bache « Championnat Suisse » sera disponible et si elle peut être réutilisée lors des prochains championnats ? (pas pour le moment) – est-ce que des Samaritains seront nécessaires sur place ? (cela dépend des exigences du canton – doit être clarifié)

Il faut s'attendre à ce que le CS soit annulé à la dernière. Pour le moment, le GR Suisse Centrale maintient la mise en œuvre mais souhaite le conserver dans un cadre allégé avec un bon concept de protection.

### CE 2020

Ce soir, il y aura une assemblée du comité d'organisation CE au cours duquel sera décidé si oui et surtout comment ce Continental pourra être réalisé.

Statut actuel : Tendance de l'organisation à petite échelle – pas de changements concernant les moutons ou le terrain. La question qui se pose avant tout : est-ce que les juges peuvent venir en Suisse et retourner dans leur pays sans se trouver en quarantaine ? (les règlements de quarantaine changent continuellement). Les propriétaires du domaine de la Salaz sont un peu démotivés en raison de la situation actuelle mais mettent toujours le terrain à notre disposition. Il n'y aura probablement pas de souper de gala, juste un stand pour la restauration habituelle.

Il est déjà clair qu'il ne sera pas possible de reporter le Continental en Suisse à 2021 ; le cycle se poursuit comme prévu sur la liste. Le tour de la Suisse ne sera de retour que dans 11 ans.

Si c'est le comité CSC qui annule le Continental, les frais seront à leur charge – si c'est la Suisse qui annule les frais seront à la charge de la SSDS.

Pour cette raison, le comité CSC confie la responsabilité de la mise en œuvre à la Suisse. La SSDS est libre de décider de la taille de l'événement. La Suède a déjà renoncé au Continental – toutes les activités dans leur pays sont interdites jusqu'à fin décembre. Le vote des 15 délégués du CSC a abouti à 11 voix contre 4 pour la mise en œuvre du Continental. L'événement peut avoir lieu si au moins 50% des nations peuvent participer. (Le CE ne fait pas partie d'un événement majeur – le processus d'approbation est limité à 1000 personnes).

La question qui se pose maintenant : Pouvons-nous assumer la responsabilité auprès des gens qui viendront participer en vu des conséquences du règlement de quarantaine ? (Perte d'emploi etc.) Ou faut-il annuler et faire une demande auprès du comité CSC pour nous accorder exceptionnellement une place sur la liste des organisateurs dans environ 4 ans.

La décision revient finalement au comité d'organisation

Les chances de pouvoir y participer n'est plus garantie car tous les pays ne peuvent pas participer. La situation actuelle est assez explosive et le risque de subir d'éventuelles conséquences est important si le concept de protection n'est pas réalisé correctement.

La situation n'est pas non plus facile pour le CO, ils en discuteront lors de la prochaine réunion et décideront de la manière de procéder pour la suite.

Il est souhaitable que la décision finale du comité d'organisation soit communiquée sur la page d'accueil de la SSDS.

### CM

La demande à l'ISDS – la réponse est toujours en attente

Question : la qualification de cette année compte-t-elle ? Les qualifiés actuels seront –ils automatiquement sélectionnés pour l'année 2021 ou une nouvelle qualification sera-t-elle nécessaire ?

Il n'existe pas encore de réponse concrète ; jusqu'à présent, chaque pays peut décider lui-même de la manière dont il souhaite procéder pour l'année 2021 (garder l'équipe sélectionnée de 2020 ou faire une nouvelle sélection). Les Suisses effectueront les qualifications 2021 comme d'habitude.

## **6. Nouvelle qualification CE/CM 2021 / les lignes directrices d'une qualification**

Concerne le paiement unique des 6 qualifications en bloc – les avis des différents groupements régionaux

Certains sont pour un paiement global, d'autres pour des acomptes et quelques abstentions. On se demande si le système actuel de qualifications peut encore exister ainsi et si ce fonctionnement reste correct vis-à-vis des participants – est-ce que le prépaiement pourrait empêcher certains membres de vouloir se lancer dans ces qualifications. ? La majorité est contre ce prépaiement et pense que cela ne réduira pas le nombre des participants. Il empêchera pas mal de monde d'acquérir plus d'expériences dans le monde de compétitions. Les avis sont partagés, il y a deux aspects importants : d'une part, certains ne prendront pas le départ et les trois à quatre premières qualifications seraient bien fréquentées mais peut-être beaucoup moins les derniers.

Votation : Paiement unique pour les 6 qualifications CHF 300.-

3 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions

Aucun changement – on maintient le système actuel

## **7. Divers**

Marco souhaiterait avoir plus de commentaires des délégués CT concernant les préoccupations internes. Les délégués techniques sont les porte-paroles des différents GR et représentent leurs opinions et leurs préoccupations – plus d'attention devrait être accordée à cela !

Il souligne que la réglementation de la SSDS doit être respectée lors des épreuves de travail. Tout au plus, il vaut la peine d'imprimer le ou les règlements lors d'un Trial et de les accrocher sur la remorque du juge.

Andreas Schiess demande si les 6 qualifications sont déjà définies ? Marco demande que les Groupements régionaux intéressés lui communiquent la date au plus tard fin octobre.

**Prochaine assemblée :**

**Date : mercredi 4 novembre 2020**

**Heure : 14 :00**

**Lieu : Hotel al Ponte, Wangen an der Aare**

Fin de l'assemblée 17:15, pour le procès-verbal

25.08.2020 / Irene Heller